

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

25 janvier 2022

Convocation du 17/01/2022

La séance est ouverte à 19h07 sous la présidence de Brigitte DARMEDRU.

Présents : Brigitte DARMEDRU, Philippe GENETIER, Dominique DEBAUX, Gilbert GUILLOUX, Anthony ALVES DA COSTA (*arrivé à 19h50 - à compter du point « présentation des projets budgétaires »*), Angélo CARINGI, Marie-Agnès FERNANDEZ, Ingrid LAFOREST, Jean-Yves LAROCLETTE, Céline RIGODON, Céline RUBIO, Nathalie SARRAU, Muriel WOLKOWICKI.

Absents : Mathieu CURAILLAT, Michaël MONTEIRO.

Désignation du secrétaire de séance : Céline RUBIO.

Ordre du jour:

- MBA : adoption du montant définitif des attributions de compensation 2021 et du montant des attributions de compensation relatives à la compétence gestion des eaux pluviales urbaines
- Cimetière communal : reprise de concessions en état d'abandon
- Budget principal 2021 : présentation des restes à réaliser
- Budget annexe 2021 : présentation des restes à réaliser
- Présentation des projets budgétaires pour l'année 2022
- État récapitulatif des indemnités annuelles des élus
- Décisions du maire prises par délégation du conseil municipal
- Réunions du mois
- Informations et questions diverses

Le Conseil approuve le procès-verbal de la séance du mardi 21 décembre 2021.

Délibérations du conseil:

MBA : ADOPTION DU MONTANT DÉFINITIF DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2021 ET DU MONTANT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION RELATIVES À LA COMPÉTENCE GEPU (GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES) (DE 2022 01)

CONSIDÉRANT qu'il convient pour la compétence GEPU, de lisser le montant des charges à retenir au titre de l'année 2020 pour moitié sur les attributions de compensation de l'année 2021, l'autre moitié dans les AC 2022, en lien avec le décalage de l'évaluation de la compétence permis par la loi en raison de la situation sanitaire,

CONSIDÉRANT qu'il revient à la commune de délibérer sur le montant des attributions de compensation résultant du mode de calcul dérogatoire déterminé en 2021,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- d'approuver le montant des attributions de compensation de la compétence GEPU à partir de l'évaluation et de la répartition dite "dérogatoire" votée en 2021, pour la commune de Chânes ;
- d'approuver le montant définitif des attributions de compensation pour 2021 tel que présenté dans le tableau en annexe.

PRÉCISE que la délibération sera notifiée à MBA.

CIMETIÈRE COMMUNAL : REPRISE DE CONCESSIONS PERPÉTUELLES EN ÉTAT D'ABANDON

En fin d'année 2021, la commission cimetière a fait un état des lieux pour les concessions

perpétuelles susceptibles d'être déclarées en état d'abandon. Des panneaux ont donc été affichés sur les concessions concernées afin que les familles qui sont encore présentes puissent se présenter en mairie et indiquer leur souhait pour l'avenir de la concession pour laquelle ils sont concessionnaires ou ayant-droits.

Suite aux retours reçus, une liste a été créée et 38 concessions seraient susceptibles d'être à déclarer en état d'abandon.

Afin d'officialiser cette déclaration, une procédure doit être mise en place sur une durée de trois ans.

Le Maire invite les familles qui sont concernées à se présenter en mairie.

BUDGET PRINCIPAL 2021 : PRÉSENTATION DES RESTES À RÉALISER

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Article	Libellé	Montant	Observations
2031 - 115	Frais d'études - AMENAGEMENT ROUTE DES BEAUJOLAIS	6 240.00 €	Frais d'études - INGEPRO
2041582	Autres groupements - Bâtiments et installations	27 068.00 €	Enfouissement des réseaux - SYDESL
21578 - 88	Autre matériel et outillage de voirie - MATÉRIEL	2 580.00 €	Achat d'illuminations - ALTRAD MELFRAN
TOTAL		35 888.00 €	

BUDGET ANNEXE 2021 : PRÉSENTATION DES RESTES À RÉALISER

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Article	Libellé	Montant	Observations
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	1 200.00 €	Tables de pique-nique - ALTRAD MELFRAN
TOTAL		1 200.00 €	

PRÉSENTATION DES PROJETS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2022

Le Maire précise aux conseillers que cette liste est non exhaustive et qu'un choix sera à faire entre tous ces projets.

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE :

- Route des Beaujolais : aménagement et sécurité de l'entrée du Bourg
- Voirie : trottoirs du lotissement de la route des Vignes et de l'allée du Gamay, de la rue du Pré Canard et de l'impasse des Barbiers
- Stade de foot : clôture et éclairage
- Tracteur tondeuse ISEKI à remplacer
- Parking mairie-école : éclairage solaire, plantations, cheminement piétonnier
- Poteau incendie (route de Leynes) à remplacer
- Achat d'un radiateur et d'un WC pour le logement du 2^{ème} étage du Foyer Club
- Terrain PEDOUX : clôture, achat d'un tourniquet pour le passage entre ce terrain et le parc Devoluet

- Jeu pour enfants : structure et aménagement du sol
- Salle polyvalente : études énergétiques
- Panneaux routiers et plaques de numéros de maison
- Colonnes de tri à enterrer

BUDGET ANNEXE GÎTE COMMUNAL :

- Barbecue
- Espace à aménager entre salle de jeux et massif
- Rideaux de porte
- Fauteuils de terrasse

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS ANNUELLES DES ÉLUS

Depuis le 1er janvier 2021, les communes doivent établir, avant l'examen du budget, un état récapitulatif de l'ensemble des indemnités perçues par leurs élus.

Le Maire a donc présenté à l'ensemble du conseil pour l'année 2021 les indemnités de fonction brutes de Brigitte DARMEDRU, Philippe GENETIER, Dominique DEBAUX et Gilbert GUILLOUX.

DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Aucune décision n'a été prise.

RÉUNIONS DU MOIS

Mardi 04/01/2022	◦ Commission urbanisme
Vendredi 07/01/2022	◦ Rendez-vous avec le cabinet JAILLET et l'entreprise DAZY au gîte communal pour constatations des infiltrations
Mardi 11/01/2022	◦ Commission finances
Mercredi 12/01/2022	◦ RDV avec Monsieur FONTANY, trésorier principal ◦ Comité syndical du SIVOM
Samedi 15/01/2022	◦ CJC : le sapin de Noël a été retiré et organisation de la collecte des Restos du Cœurs
Lundi 17/01/2022	◦ Commission communication : nouveau site internet et Chanoiseries
Mercredi 19/01/2022	◦ Remplacement des photocopieurs de la mairie et de l'école avec la société VOTRE BUREAU

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Le conseiller départemental a demandé à la commune de signer un courrier adressé au directeur de l'Agence Régionale de Santé (ARS) demandant de mettre le secteur Mâcon-Sud en ZIP (Zone d'Intervention Prioritaire) car ce secteur devient en manque de médecins. 13 communes ont signé ce courrier.
- Le Président de MBA a souhaité que les communes puissent bénéficier d'une dotation gratuite de capteurs CO2, calculée au prorata du nombre d'habitants. Deux capteurs CO2 seront donc offerts à la commune de Chânes.
- Augmentation du nombre de cas positifs au COVID-19 au sein de l'école de Chânes.
- Le recensement de la population a débuté depuis le 20 janvier 2022. Un courrier explicatif a été déposé dans la boîte aux lettres de tous les chânois. Dominique DEBAUX, coordonnateur communal, rappelle l'importance de se recenser.

La séance est levée à 21h09.